

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

Convocation du 7 juin 2022

Etaient Présents : Christophe BEC, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Sylvie GUIRAO, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.

Etaient Excusés : Aurore COURTOIS, Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à J. MOLIERES)

Présents : 13/15

Votants : 14/15

A été élue secrétaire de séance : Céline VIGUIER

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil municipal avant d'ouvrir la séance et de dérouler l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 4 avril 2022 ;
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire ;
3. Demande de subventions pour la création d'une maison médicale – Plan de financement ;
4. Lancement de la consultation pour la création d'un commerce et d'un logement à vocation locative ;
5. Acquisition ;
6. Création d'un terrain multisports – Choix des entreprises ;
7. Tableau des effectifs ;
8. Modalités de publicité des actes ;
9. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal et expose les dépenses engagées telles qu'elles figurent ci-après :

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

BUDGET GENERAL

Date de la décision Signature Contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation €HT
12 avril 2022	Réfection Caniveau devant La Poste	ARRAZAT Didier & Fils	3 600 € HT
12 avril 2022	Pose de 6 compteurs d'eau potable Groupement de commande Médiathèque-OT/Salle polyvalente/logements	SMAEP	788.34 € HT
19 mai 2022	Avenant n°1 – Lot 02 Ajout mezzanine logement Solivage – Faux plafond	SICOB	2 495.16 € HT
19 mai 2022	Avenant n°1 – Lot 03 Planche de rive et habillage zinc Salle polyvalente - Grange	CROUZET GUIRAL	2 918.48 €HT
19 mai 2022	Avenant n°1 – Lot n°6 Ajout mezzanine logement Plafond – Laine de verre - Doublage	ALLIANCE 360	2 348.32 € HT
19 mai 2022	Avenant n°1 – Lot n°7 Ajout mezzanine logement Echelle de meunier – Garde-corps	LAUSSEL et FAU	2 682.79 € HT
19 mai 2022	Avenant n°1 – Lot n°11 Ajout mezzanine logement Peinture	GASTON Père et Fils	1 238.73 € HT
19 mai 2022	Avenants n°1 et n°2 – Lot n°13 Ajout mezzanine logement Et Aménagement musée	ELIT	3 188.03 €HT 358.22 €HT

BUDGET ASSAINISSEMENT

Date de la décision Signature Contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation €HT
12 avril 2022	Mise en séparatif des réseaux assainissement Centre social	ROUQUETTE TP	10 168.00€ HT
3 mai 2022	Ouverture ligne de trésorerie Durée 12 mois Taux 0.80 %	Crédit Agricole Nord Midi- Pyrénées	150 000 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** à l'unanimité des membres présents, des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

3. Demande de subventions pour la création d'une maison médicale – plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal en date du 8 mars 2021 de créer une maison médicale en centre-bourg de Montbazens dans l'ancienne trésorerie et la nécessité de démolir l'ancienne caserne des pompiers afin de pouvoir réaliser ce projet. Les travaux de démolition sont terminés. Monsieur le Maire rappelle également la décision prise lors du dernier Conseil municipal en date du 4 avril 2022 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet à la SCP LACOMBE CERES ARCHITECTURE de Montbazens. Il informe le Conseil municipal que l'architecte

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

rencontrera prochainement les professionnels de santé présents sur le territoire pour affiner le projet et répondre à leurs besoins. En parallèle, le conseil municipal mènera une démarche de prospection pour accueillir des médecins généralistes dans cette nouvelle maison médicale.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe financière globale des travaux est estimée à 1 010 000 € Hors Taxes. Deux demandes de subventions DETR ont déjà été accordées par l'Etat, les demandes auprès du Département et de la Région sont en cours d'instruction. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 71 898.75 € et propose le nouveau plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles : **1 010 000.00 € HT**

Recettes prévisionnelles :

DETR 2019 acquise (20% - travaux subventionnables 295 337.50€)	59 067.50 €
DETR 2021 (20% - travaux subventionnables 475 000 €)	95 000.00 €
DETR 2022 (30% - travaux subventionnables 239 662.50 €)	71 898.75 €
Conseil Régional	100 000.00 €
Conseil Départemental	100 000.00 €
Fonds de concours Communauté de Communes Plateau Montbazens	50 000.00 €

Autofinancement Commune : **534 033.75 € HT**

Le nouveau calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant

Janvier 2022	Démolition
Avril 2022	Choix d'une équipe de Maîtrise d'Œuvre
Août 2022	Dépôt permis de construire
Octobre 2022	Consultation des entreprises
Décembre 2022	Notification des marchés et préparation du chantier
Janvier 2023	Début des travaux
Janvier 2024	Réception des travaux et mise en service

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de création d'une Maison médicale ;
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle du projet de création d'une Maison médicale à 1 010 000 €HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au Budget ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé et mandate le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- **APPROUVE** la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

4. Lancement de la consultation pour la création d'un commerce et d'un logement à vocation locative

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil municipal de réhabiliter la maison située Place de l'Eglise pour réaliser un commerce au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage. Le permis de construire a été accordé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre le projet et de lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux de réhabilitation de la maison. Il rappelle que l'enveloppe du projet est estimée à 311 388.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le lancement de la consultation pour le projet de réhabilitation de la maison Place de l'Eglise pour créer un commerce au rez-de-chaussée et un logement à valeur locative à l'étage ;
- **MANDATE** le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

5. Acquisition

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir le garage qui est mitoyen avec la maison appartenant à la Mairie Place de l'église. Le conseil souhaite réaliser une visite de ce garage avant de se prononcer.

6. Création d'un terrain multisports – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 21 janvier 2021 de créer un terrain multisports sur la commune pour répondre aux besoins en matière d'attractivité du territoire, de loisirs et de cohésion sociale. Ce projet pourrait être situé au Parc de Jaunac à côté du jardin d'enfants.

Le projet consisterait à :

- réaliser les terrassements nécessaires à la mise en place du projet ;
- mettre en place le terrain multisports et les divers aménagements intérieurs.

Les crédits étant prévus au budget, Monsieur le Maire informe qu'une consultation des entreprises est en cours de réalisation et que les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un terrain multisport au parc de Jaunac ;
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour attribuer les marchés et signer tous les documents qui s'y rapportent.

Délibération adoptée à la majorité : 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

7. Tableau des effectifs

Le Maire, rappelle au Conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réorganisation des services suite à un départ à la retraite, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent technique ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 1^{er} juin 2022 ;

Le Maire propose au conseil municipal,

1°/ La suppression de :

- 1 emploi d'agent technique permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires

2°/ La création de :

- 1 emploi d'agent technique permanent à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- **VALIDE** en conséquence le tableau des effectifs de la Commune de Montbazens tel qu'il figure ci-après à partir du 1^{er} août 2022 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de travail
Administrative	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	3	1 poste à temps non complet : 26h hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 27 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 17.667 heures hebdomadaires
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	2	1 poste à temps non complet : 32 heures hebdomadaires	
				1 poste à temps complet

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

Médico- sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} Classe	2	1 poste à temps non complet : 28h30 hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 20.20 h hebdomadaires

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre la décision aux services de l'Etat, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron et le Comptable Public ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Modalités de publicité des actes

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- o soit par affichage ;
- o soit par publication sur papier ;
- o soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Montbazens afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

COMMUNE DE MONTBAZENS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Questions diverses

A – Sécurisation du bourg de Montbazens

Une étude va être menée par les services du Département et Aveyron Ingénierie sur la sécurisation, la circulation et le stationnement sur le bourg de Montbazens ainsi que sur la programmation d'aménagements routiers (voirie pour relier la RD 87 à la RD5, giratoire au carrefour de Decazeville-Les Albres-Lugan).

B – Appartements locatifs de la Commune

Les travaux de création de deux appartements au Moulin de la culture, quartier du Vieux bourg, sont terminés ainsi que la rénovation du logement situé 37 Avenue du Ségala. Le Conseil municipal devra déterminer lors du prochain Conseil municipal la destination de ces 3 logements (temporaire ou régulier) et le tarif de location. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de visiter les logements pendant l'été.

C – Prêt de tables et de chaises

Le Conseil municipal fixera lors d'une prochaine séance les modalités de prêt des tables et des chaises appartenant à la Commune.

D – Parking Chemin du paradis

Les travaux de réalisation du parking situé Chemin du paradis étant terminés, un courrier de la Mairie sera adressé à tous les commerçants et professionnels situés en centre-bourg de Montbazens pour les encourager à se garer sur ce nouveau parking et ainsi libérer des places de stationnement pour leurs clients à proximité de leur établissement.

E – Aide aux devoirs

Une aide aux devoirs est à l'essai durant la garderie périscolaire en fin de journée. Le centre social du Plateau de Montbazens coordonne ce service et communique directement aux familles le règlement

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

et les modalités de fonctionnement. Si l'essai est concluant, lors du prochain Conseil municipal, le règlement de fonctionnement de la garderie pourra être modifié pour intégrer ce nouveau service.

F – Départ en retraite et remplacements

L'agent communal en charge du poste d'ATSEM et de la garderie fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} septembre 2022. Le conseil municipal la remercie vivement pour son travail durant toute sa carrière à l'école publique de Montbazens et lui souhaite une belle retraite bien méritée. Son remplacement sera étudié sans tarder.

G – Mise à disposition Salle de l'ancienne bibliothèque

La Mairie de Montbazens mettra à disposition du Comité des Fêtes de Montbazens la salle de l'ancienne bibliothèque, dès que les bénévoles auront déplacées les livres à la médiathèque en octobre prochain.

H – Dissolution Union sportive Montbazinoise.

L'Union sportive Montbazinoise a été dissoute et a été remplacée par l'Union Sportive MONTBAZENS-RIGNAC. Le Stade de Montbazens continuera d'être utilisé par la nouvelle association.

I – Travaux divers

Il est nécessaire de nettoyer le revêtement du terrain de tennis.
Les plaques télécoms défectueuses et bruyantes situées Avenue du Ségala et Avenue du Planhol vont être réparées dans l'été par le prestataire d'ORANGE.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.

COMMUNE DE MONTBAZENS
Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022

Délibérations du 14 juin 2022
N° 14062022-01 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal
N° 14062022-02 : Nouveau plan de financement – Demande de subventions DETR – Maison médicale
N° 14062022-03 : Lancement de la consultation pour la création d'un commerce et d'un logement à vocation locative – Maison Place de l'Eglise
N° 14062022-04 : Création d'un terrain multisport – Choix des entreprises
N° 14062022-05 : Tableau des effectifs
N° 14062022-06 : Modalités de publicité des actes

Vu le Maire
Jacques MOLIERES

Vu la secrétaire de séance
Céline VIGUIER